

2LG ISOLATION

EURL au capital de 5 000 euros,
en cours d'immatriculation au RCS de BEAUVAIS,
dont le siège social est situé : 2 T RUE DE L'ABREUVOIR 60690 ROY BOISSY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUILLET 2025

Le 28 juillet 2025, à 10h00

Le soussigné,

Monsieur François-Xavier GEIRNAERT, demeurant 2 T RUE DE L'ABREUVOIR 60690 ROY BOISSY,

seul associé de la société EURL 2LG ISOLATION, EURL au capital de 5 000 euros (en cours d'immatriculation au RCS de BEAUVAIS), dont le siège social est situé 2 T RUE DE L'ABREUVOIR 60690 ROY BOISSY, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé,

nomme en qualité de Gérant de la Société :

Monsieur François-Xavier GEIRNAERT

Demeurant 2 TER Rue de l'Abreuvoir 60690 ROY BOISSY,

Né le 3 janvier 1990 à AMIENS (80),

De nationalité FRANCAISE

Nommé sans limitation de durée à compter de ce jour

Monsieur François-Xavier GEIRNAERT accepte la fonction de gérant qui vient de lui être confiée et déclare, en ce qui le concerne, n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à ROY BOISSY

Le 28/07/2025

En 1 exemplaire original

Monsieur François-Xavier GEIRNAERT

Zone de signature